A : Madame la Présidente du Conseil Communal de Founex

Concerne : Eclairage public projeté dans le cadre de la requalification de l'aRC1 (Route Suisse)

Postulat

Founex, 9 avril 2018

Madame la Présidente

Le 7 novembre 2016 le Conseil Communal, a été appelé à voter la quote-part de Founex à verser pour la réalisation des travaux de requalification précités (Préavis No 6 2016-2021). La commission des routes a accordé son soutien unanime à cette demande de crédit, ainsi que la majorité du Conseil Communal.

Le vote portait sur l'octroi du crédit, étant entendu que seul le Canton avait le contrôle des postes listés dans le préavis municipal et son annexe éditée par RégionNyon.

Dans ce projet, un point pourtant a été largement minimisé : l'Eclairage public, vecteur de pollution lumineuse de dégradation du paysage et de gêne permanente pour les riverains.

Parallèlement aux promesses de respect de la nature, de souci de "diminuer les nuisances" infligées aux riverains, d' "aspect paysager",les illustrations occultent totalement l'existence de mâts d'éclairage public, et ceci, tous les 35m sur toute la longueur des tronçons concernés entre Mies et Founex.

Selon les informations reçues à l'époque de la Municipalité, ceci était de la seule compétence du Canton.

M'alarmant sur les conséquences écologiques, visuelles, et sécuritaires de cet équipement j'ai pris contact (entre autres) avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité) par une lettre que je vous transmets en annexe.

La réponse de la DGMR à ma lettre (copie ci-jointe) est que cette compétence revient à la Municipalité de la Commune sur son territoire. (copie de la réponse ci-jointe).

Outre l'inutilité d'éclairer une route hors localité, de récentes études montrent un impact négatif croissant de la pollution lumineuse sur l'écosystème.

Ce dernier point était largement inconnu lors de l'établissement du cahier des charges du projet, ainsi que lors de sa votation par le Conseil.

Après des dizaines de campagnes de sensibilisation à toutes sortes de sources de nuisance et de pollutions, la pollution lumineuse fait encore figure de parent pauvre, mais probablement plus pour longtemps. Aurons-nous la clairvoyance de précéder cette prise de conscience ?

Je propose donc de porter ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil.

Habitant en bordure de cet axe et partant directement concerné, je me récuse en tant que votant.

En vous souhaitant bonne réception du présent postulat, je vous adresse, Madame la Présidente, mes plus sincères salutations.

Philippe Magnenat

Annexes : Lettre à la DGMR du 19 mars, réponse de la DGMR du 4 avril 2018

Direction Générale de la Mobilité et des Routes A l'att. de Mr Warnery Rte de Mély 21 1183 Bursins

Philippe Magnenat 1, chemin de la Butte 1297 Founex

Founex, 19 mars 2018

CC : Région Nyon/ bureau Mosini et Caviézel / Municipalité de Founex

Concerne: Travaux de requalification de la RC1B-P (Route Suisse)

Mesdames, Messieurs,

J'habite en bordure de la route Suisse à la hauteur du Port de Founex. Je suis le premier à me réjouir des travaux de requalification imminents, tant au niveau de sa « pacification » que du niveau de bruit qui en découlera.

Toutefois, quelques points du projet me laissent un fort arrière-goût d'occasions manquées :

Pollution lumineuse

Toutes sortes de sources de pollution sont actuellement pourchassées, le bruit, les gaz à effet de serre, les particules fines, la contamination de l'eau, etc... Curieusement la pollution lumineuse semble (encore) échapper à cette quête. Même l'OFEV la cite, par endroits, de manière quasi anecdotique

Notre planète vue du ciel ressemble de plus en plus à une passoire lumineuse. L'éclairage interurbain semble devenu un symbole de progrès et de modernité. Politiquement, il est devenu, grâce à l'éclairage LED, presque un synonyme d'avancée écologique (!)

Lorsqu'on étudie de plus près l'impact sur l'écosystème, tant végétal, animal, ou humain, on est en devoir de réexaminer le chemin pris.

L'implantation d'un candélabre tous les 35m sur la longueur du tracé implique la pose d'environ 300 de ces mâts (150 de chaque côté) au seul profit des araignées qui pourront se régaler de millions d'insectes nocturnes et ainsi non seulement continuer à dépeupler l'écosystème, mais aussi dégrader durablement le paysage de jour comme de nuit pour les riverains.

La qualification par le BIC/Vaud « d'axe devenu quasi urbain » (octobre 2005) prête à sourire malgré les constructions en bordure survenues ensuite, et qui vont être de plus quasi-stoppées par l'entrée en vigueur de la LAT.

Le citoyen lambda est pressé d'investir dans une baisse de la consommation énergétique, on nous propose des abonnements d'énergie « verte », la suppression de centrales nucléaires. Dans ce cadre, la multiplication systématique d'un éclairage public « forfaitaire » laisse songeur pour le moins.

Sécurité routière (et piétonne)

L'éclairage public actuel se résume à des candélabres disposés à la hauteur des intersections sans qu'aucun accident (statistique OFROU 2011-2016) n'ait, selon les statistiques, n'ait été recensé la nuit.

L'installation d'un éclairage aux mêmes points, aux « aides à la traversée « , et aux endroits d'activité nocturne, ports, restaurants, stations service me semble découler du bon sens.

Le trafic nocturne sur la route Suisse entre 23h30 et 05h30 du matin se résume à quelques dizaines de véhicules par nuit. Depuis plus de 20 ans que j'habite ma maison, je peux dormir la fenêtre ouverte sans n'être dérangé que par le pépiement des oiseaux à l'aube.

Les piétons, eux, sont quasiment au nombre de 0. A part un rôdeur ou un égaré. Les cyclistes ne sont guère plus nombreux et disposent chacun, selon la loi, d'un éclairage propre, tout comme les voitures. Aucune ligne TP n'emprunte la route Suisse et à fortiori aucune dépose de passagers ne se fait sur la longueur du tronçon Mies-Founex.

Après les travaux, un balisage lumineux est donc, à mon sens, non seulement coûteux vu l'installation de candélabres prévue (de simples balises au sol pourraient, bien que superflues, avantageusement les remplacer) et la gêne optique, de jour comme de nuit être évitée aux riverains. J'ajoute que si l'entretien ne fait pas partie des postes que vous devez budgéter, l'argent nécessaire pour celui-ci sortira des mêmes poches.

Aspect « paysager »

Une intégration de la RC1 au paysage environnant a été et reste une volonté constituant un « fil rouge « de tout le concept. Comment dès lors admettre sans tiquer la pose de mâts d'éclairage, même bas, ainsi que le voisinage de lignes électriques aériennes d'un autre âge et de surcroît mal entretenues ?

Le projet actuel ne comprend certes pas ce poste, mais je pense que d'encourager la Romande Energie à saisir cette occasion pour faire entrer son réseau dans le 21^e siècle ne devrait pas être négligée. Pour rappel, cette remarque figure dans un préavis de la Commune de Founex de 2014.

Suggestion, conclusion:

L'équipement au sol pour l'éclairage public pourrait se faire conformément aux plans d'origine en retardant l'implantation des candélabres qui pourrait n'intervenir qu'après une phase d'observation et d'une analyse basée sur des constatations objectives.

Je vous fais observer que sur les brochures d'information, toutes les illustrations fournies au public et aux municipalités (à l'exception des plans) aucun mât d'éclairage public ni ligne électrique aérienne n'est représenté, qui altèreraient sévèrement l'aspect bucolique du projet présenté. Ceci constitue une tromperie majeure sur l'aspect du paysage définitif. Que cela soit intentionnel ou pas n'a aucune importance.

Aurez-vous la curiosité de faire procéder à un comptage nocturne du trafic auto, vélo, piéton (par caméra c'est possible) pour vérifier mes dires ?

Ferez-vous compléter à votre usage une simulation des mêmes paysages avec les équipements mentionnés pour apprécier le changement ? Je m'en réjouis d'avance.

Je me tiens volontiers à disposition pour une prise de contact constructive et me réjouis de prendre connaissance de votre position.

Dans cette attente, je vous adresse, Mesdames, Messieurs mes plus sincères salutations

Philippe Magnenat



Direction générale de la mobilité et des routes DGMR Division infrastructure routière

Place de la Riponne 10 1014 Lausanne

> Monsieur Philippe Magnenat 1. chemin de la Butte 1297 Founex

Courriel: gilles.warnery@vd.ch

Tel:

021 316 72 14

N/Réf.:

599 /744/gwy/rbo

V/Réf.:

Lausanne, le 4 avril 2018

RC 1 - Requalification du tronçon Mies - Founex

Monsieur,

Votre lettre du 19 mars dernier nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention.

Afin de vous répondre précisément, nous avons besoin de connaître le point de vue de la Municipalité de Founex, responsable de l'éclairage public sur le territoire communal.

Nous allons la rencontrer début avril, après quoi nous serons en mesure de répondre à vos questions.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Samuel Debossens Chef de la Section projets routiers

Dehossen

Gilles Warnery Chef de projet

Copies

- Mosini et Caviezel SA, J. Henneberger
- Commune de Founex

